## LE MANDAT EST OBLIGATOIRE LOI N°70 – 9 DU 2 JANVIER 1970

Extrait des dispositions prévues au décret n°72-678 du 20 juillet 1972 JO du 22 juillet 1972

#### ARTICLE 72 -

spécifiées à l'article 1<sup>er</sup> sans tenir Le titulaire de la carte professionnelle prévu à l'article 1<sup>er</sup> du présent décret ne peut négocier ou s'engager à l'occasion d'opérations un mandat écrit préalablement délivré à cet effet par l'une des parties.

# BAREME TRANSACTION TVA 20 %

Portant sur la négociation d'appartements, maisons, immeubles, commerces, terrains et tous autres biens immobiliers

De 0 à 85 000 € Forfait de 2 916.67 € HT soit 3 500 TTC Au délà un montant de 3.33 % HT soit 4 % TTC

Avis de valeur forfait de 125 € HT Soit 150 € TTC

# HONORAIRES DE LOCATIONS ET REDACTION DE BAUX TTC TVA 20 %

## 1- LOCATION HABITATION RELEVANT DE LA LOI DU 6/07/1989

Modifié le 15/09/2014 LOI ALUR

HONORAIRES FACTURABLES AUX LOCATAIRES

VISITES DOSSIER BAIL

8 € le m2

ETAT DES LIEUX

3 € le m2

• Application d'une réduction forfaitaire pour ne pas augmenter nos tarifs pratiqués avant le 15/09/2014 (le montant total de la prestation n'excédant pas 7.025 % du montant du loyer annuel)

HONORAIRES FACTURABLES AUX PROPRIETAIRES pour les mêmes prestations

### 7,025 % du montant du loyer annuel

Les honoraires facturés aux propriétaires ne seront pas inférieurs à ceux facturés aux locataires

Au-delà de 590 € de loyer mensuel, application d'un forfait global de 496 € TTC aussi bien pour les locataires que pour les propriétaires .

## 1- honoraires de rédaction d'acte de baux d'habitations sans recherche ni sélection

Sur le loyer annuel net de charges de la première année 4%

2- Honoraires locations garages

Sur loyer net de charge d'une année

12.00%

## HONORAIRES DE GESTION TTC TVA 20 %

#### 1- HONORAIRES A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE

Sur toutes somme encaissées (loyers, charges, etc....) entre deux redditions de comptes

Montant entre 4 et 8 % TTC suivant immeuble, encaissement, éloignement de MACON

2- PREST	тіон і	JIVEDGEG	TTC
Z- FRESIA		DIVERSES	110

150.00 € □ Documents à fournir au notaire en cas de cession □État locatif 60.00€

□Dépôt de demande de subvention ANAH forfait 200.00 €

Plus sur montant des travaux 2 % TTC

□ Préparation déclaration revenus fonciers 28.00€

☐Établissement déclaration de revenus complète 50.00€

□ Vacations diverses, études dossiers, courriers, etc...pour clients non gérés

L'heure 60.00€

□Clôture dossier gestion

Loyer trimestriel x % honoraires gestion + TVA pour un minimum de perception de 200.00 €

#### **GESTION COURANTE TTC**

Attention notre petite structure ne prend plus de syndicat de copropriétaires et ces tarifs ne concernent que les copropriétés pour lesquelles notre mission se poursuit

Rémunération annuelle par lot principal

Copropriété sans chauffage collectif, sans concierge ou employée immeuble 109 €

MANDAT DE SYNDIC AVEC DETAIL DE TOUTES LES PRESTATIONS PARTICULIERES CONSULTABLES A NOTRE BUREAU

REVISION DES PRIX: Ces prix sont applicables dès le 1/04/2017 et seront révisés chaque année au 1er avril en proportion des variations de l'indice du coût de la construction. L'indice de base à retenir est celui du 3ème trimestre 2017

## LOCATIONS COMMERCIALES ET PROFESSIONNELLES **TVA 20 %**

#### 1- Rédaction de bail

□Sur le loyer net de charge de la première année 15 % TTC

## 2- Rédaction de bail renouvellement

12.06 % TTC □Sur le loyer net de charge de la première année

## 3- Autres actes relatifs aux baux commerciaux

□ Avenant de révision forfait 150 € TTC

□Tous actes ou autorisation relatifs aux baux en cours

(Déspécialisation, sous-location, etc....) 150 € TTC

### **REVISION DES PRIX:**

Ces prix sont applicables dès le 01/04/2016 et seront révisés chaque année au 01/04 en proportion des variations de la moyenne de l'indice INSEE du coût de la construction. L'indice de base à retenir est celui du 2ème trimestre 2016

## **HONORAIRES TTC SUR PRESTATIONS DIVERSES**

Rédaction d'actes sous seing privé hors négociation Nettoyage divers Enlèvement matériel ou détritus Vérification de relevé divers

Vacation horaire TVA 20 %

60 € TTC

Le minimum facturé sera UNE HEURE

Carte Professionnelle C7102CE03307 délivrée par la CCI de Saône et Loire Adhérent à la Caisse de CEGC, 128 Rue de la Boétie 75008 PARIS sous le Numéro 07.71.1421.1 garantissant les fonds déposés par la clientèle.

RCP VERSPIEREN ALLIANZ police N°44 197 303

R.C.S. Mâcon 342 287 828 - APE 6832 A